

du 8 Juillet 1970

nommant Mr Antoine FIDEGNON Huissier
près le Tribunal de 1ère Instance de
2ème classe de Lokossa.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret du 30 novembre 1931, fixant le statut des huissiers ;
VU l'Arrêté général du 30 janvier 1932, réglant l'orga-
nisation et le fonctionnement du service des huissiers ;
VU le Décret N°70-151/CP/MJL du 2 juillet 1970,
instituant une charge d'**huissier** près le Tribunal de 1ère
Instance de 2ème classe de Lokossa ;
VU la requête de Mr Antoine FIDEGNON en date du 5 juin 1970 ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Antoine FIDEGNON, Commissaire de Police en retraite,
est nommé Huissier titulaire de la charge créée près le Tribunal de
1ère Instance de Lokossa.

Article 2 - Mr Antoine FIDEGNON justifiera, avant sa prestation de
serment, du versement de la somme de deux mille francs au Trésor à
titre de cautionnement.

Article 3 - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera
publié et communiqué partout où besoin sera.-

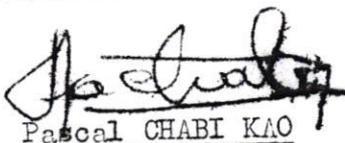
Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1970

par le Conseil Présidentiel,

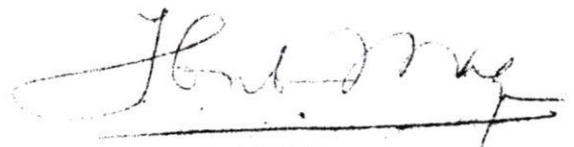


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

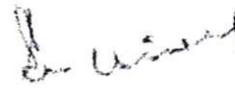
Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

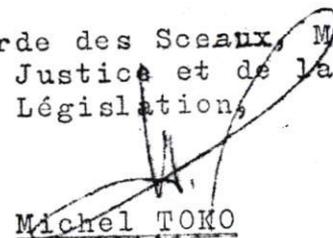


Hubert MAGA



Sourou-Migan APIHY

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la
Législation,



Michel TOKO

Ampliations : PCP 6 - MJL 8 - MCP 4
DGAJL 4 - CS 6 - CES 5 - PCA-PC
Préfet Mono 1 - s/Préfet At'

10 - Intéressé 1
Lokossa 3 - IAA 1
-DN-Gde Ch.-JORD 4